

REGLEMENT Jeu Capri Sun Futuroscope chez Géant
JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Art 1 : Coca-Cola Entreprise (ci-après la « Société organisatrice »), SAS au capital de 267.279.033 € dont le siège social se trouve au 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : «Jeu Capri Sun Futuroscope chez Géant» (ci-après le « Jeu »).

Adresse du Jeu : Coca-Cola Entreprise, Service Consommateurs, « Jeu Capri Sun Futuroscope chez Géant » 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Art 2 : Ce Jeu, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de **18** ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse (ci-après les « Participants ») à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, ainsi que des membres de leur famille, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Art 3 : Entre le 24 août et le 3 septembre 2016, il suffit de se connecter au site www.jeu-caprisun-geant.fr et suivre les instructions.

Une seule participation par personne et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Le 7 septembre 2016 un tirage au sort désignera les gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- Par tirage au sort sur les participations enregistrées pour chaque magasin : 1 lot de 4 places pour le parc du Futuroscope valables pour un jour de visite chacune jusqu'au 30 juin 2017 selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur www.futuroscope.com, d'une valeur indicative unitaire en 2016 de 43€ TTC par adulte. Aucune prolongation des dates de validité ne sera accordée. Les invitations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations, quelle que soit leur valeur. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Ce lot ne comprend pas le transport jusqu'au parc.

Seront mis en jeu autant de lots que de magasins participants.

Les dotations seront envoyées aux gagnants à l'adresse indiquée sur le site dans un délai de 30 jours à compter de la date de tirage au sort.

Les perdants des tirages au sort par magasin participeront au tirage au sort national.

- Par tirage au sort national : 1 rencontre inoubliable avec Jo Wilfried Tsonga au parc du Futuroscope pour 1 adulte responsable et 3 enfants âgés de **de 7 à 14 ans**.

Ce lot comprend :

- Un accueil des gagnants
- Une rencontre et des animations sportives avec Jo Wilfried Tsonga
- Un goûter Capri Sun

- Un remboursement à hauteur de 200 € par personne pour les frais de transport jusqu'au parc du Futuroscope. Un justificatif sera demandé aux gagnants pour effectuer le remboursement.

Tous les autres frais, dont les frais de vie, sont à la charge des gagnants.

Le gagnant du lot sera contacté dans un délai de 30 jours à compter de la date de tirage au sort national. Si la société organisatrice ne parvient pas à contacter le gagnant dans un délai de 10 jours ouvrés, le lot sera considéré comme perdu et réattribué.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu.

Art 4 : Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Art 5 : En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. La Société organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Art 6 : La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

Art 7 : La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au Jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du Jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant. Pour l'exercer, il suffit d'écrire à l'Adresse du Jeu.

Art 8 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Art 9 : Le règlement sera disponible sur le site www.jeu-caprisun-geant.fr.

Le règlement a été déposé auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.